



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PACTE** DES  
**SOLIDARITÉS**

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 18 décembre 2023

# Accélérer le déploiement du service public de la petite enfance en Occitanie : les résultats de l'appel à projets « fonds d'innovation pour la petite enfance »

L'accueil des jeunes enfants demeure marqué par des inégalités sociales et territoriales et par une offre d'accueil qui doit être renforcée. Les familles monoparentales, particulièrement concernées le travail en horaires étendus, atypiques, ou décalés, éprouvent des difficultés à trouver une solution d'accueil, d'autant plus si elles se trouvent en situation de pauvreté comme c'est le cas pour 32 %<sup>1</sup> d'entre elles en Occitanie. Ainsi, **l'investissement social dans la petite enfance apparaît comme un levier majeur de prévention et de lutte contre la pauvreté.**

Dans la perspective de la convention d'objectifs et de gestion (COG) de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) et du Pacte des solidarités 2024-2027, **l'appel à projets en région Occitanie « fonds d'innovation pour la petite enfance » (FIPE) a été lancé le 9 juin.** Celui-ci, **cofinancé à hauteur de 50% chacun par l'État et par la Cnaf, et accompagné localement par les Caf, est destiné à appuyer la mise en œuvre du Service Public de la Petite Enfance (SPPE), notamment dans les territoires où les besoins sociaux sont les plus importants, en raison d'un fort taux de pauvreté, d'un faible taux de couverture en modes d'accueil et/ou d'un faible recours à ceux-ci.**

La sélection des projets a été préparée par les Comités départementaux des services aux familles présidés par les préfets de département. L'instruction des dossiers déposés a été réalisée par les Caf et les directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités.

**Au total, 19 projets particulièrement innovants, accélérateurs et démonstrateurs ont été retenus au titre du FIPE pour un montant total de 2 395 000 euros sur trois ans (2023-2025).** Dix départements sur treize sont représentés parmi les lauréats :

- l'Aude avec la requalification d'une ancienne gare rurale en micro-crèche, associée à un espace intergénérationnel comprenant une bougeothèque (parcours psychomoteur) dans la Communauté de Communes de la région Lézignanaise, Corbières et Minervois, et la création d'une « bulle de répit » pour les parents d'un quartier anciennement prioritaire de la politique de la ville (QPV) de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois ;
- le Gard avec la création d'une crèche à caractère social dans un QPV de Nîmes ;
- la Haute-Garonne avec cinq projets, dont deux à Toulouse (prévention des troubles du langage chez les 0-3 ans, et installation d'une résidence d'artistes dans une structure d'accueil du jeune enfant), un à Colomiers (parcours personnalisé de professionnalisation continue des professionnels de la petite enfance), un à Pibrac (formation et mise en place de référents vulnérabilités), et un à Saint-Jean (déploiement d'actions passerelles vers l'école maternelle) ;
- le Gers avec la création d'une halte-garderie et d'une maison d'assistantes maternelles intergénérationnelle à Seissan (Communauté de Communes Val de Gers) ;

---

<sup>1</sup>Source Insee

